

# Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2009

Certifié conforme  
Yvan Parrot  
Directeur CRCMM ATL



30 avril 2010

Crédit Maritime Atlantique

Les Atlantiques - Les Sables d'Olonne





## Composition de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique

1. L'économie dans le monde
2. L'économie en France
3. L'économie régionale
4. Le développement des principales filières au sein de la CRCMM Atlantique
  - 4.1 La filière pêche
  - 4.2 Les cultures marines
  - 4.3 Le tourisme
  - 4.4 L'immobilier
5. Le groupe Crédit Maritime et 2009 :
  - 5.1 Les évolutions au sein du Groupe Crédit Maritime
  - 5.2 Les évolutions au sein de la CRCMM Atlantique
  - 5.3 La synthèse
6. Les valeurs de la CRCMM Atlantique / le sociétariat
  - 6.1 Les valeurs
  - 6.2 Le sociétariat au coeur de notre organisation
  - 6.3 Le sociétariat : son évolution
  - 6.4 La solidarité
7. Rapport de l'activité au sein de la CRCMM Atlantique
  - 7.1 L'activité bancaire
  - 7.2 L'évolution des risques
  - 7.3 Les prises de participations
8. Exploitation & Bilan de la CRCMM Atlantique en 2009
9. Perspectives 2010
10. Rapport annuel exercice 2009
  - 10.1 Le Compte de résultat au 31/12/2009
  - 10.2 Le Bilan au 31/12/2009
11. Rapport Général des Commissaires aux Comptes
12. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
13. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

# Composition de la caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Roger BILLET

Administrateurs

René BARRE, Jean-Pierre JARNO, Jean MARION,  
Serge CADOU, André MEUNIER, Paul LE CLANCHE, Jean ROCHER, Dominique DEBEC, Emmanuel POULIQUEN,  
Emile COYAN, Alain DESGRE, Alain AUGEREAU, Stéphane AUFFRET, José JOUINEAU, la Banque Populaire  
Atlantique représentée par son Président.

Censeurs

Caroline de KERAUTEM, Philippe FAUVEDER, Christian PITRA, Jean-Louis POIROUD, Jean-Emmanuel  
SAUVEE.

Le Ministre chargé des Pêches Maritimes représenté par la Direction Régionale des Affaires Maritimes,  
Le Directeur de la Banque Populaire Atlantique

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

KPMG Audit représenté par M. Franck NOEL

DELOITTE & Associés représenté par Mme Anne BLANCHE

Suppléants

Fabrice ODENT

Cabinet BEAS, représenté par M. Pascal PINCEMIN

## DIRECTION

**Directeur Général.....Yvan PARROT**

Directeur du Marché et du Réseau Entreprises .....Yves GAUTIER

Secrétaire Général .....Jean-Claude LAOT

Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux .....Eric MARCINIAK

Directeur Financier .....Luc METER

Directeur du Contrôle Permanent.....Martial MORHAN

Directeur du Réseau Grand Public .....Philippe RENAUDIN

Directeur des Engagements .....Ambroise SEVENO

Le respect des exigences législatives et réglementaires : conformément aux dispositions de l'article L225.102-1 du Code de Commerce, la  
liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux est à votre disposition au siège social.

## RÉSEAU COMMERCIAL

### Secteur Bretagne Sud

	Patrick FOURÉ
Lorient Port .....	Monique SOUFFOY
Lorient Ville .....	Mickaël PALENCIA
Plouhinec / Port Louis.....	Dominique PERON
Étel .....	Marc ATRIDE
Auray .....	Laurence HUON
Carnac .....	Bertrand ZILLER
Quiberon .....	Marcel LOUVEAU
Vannes .....	Olivier FOURNIER
Sarzeau .....	Dominique MORIN
Theix.....	Véronique HAMON

### Secteur Centre Loire

	Philippe PETIT
Muzillac / Penestin .....	Christian PERION
La Turballe .....	Florent PITON
Le Croisic .....	Mickaël LEVENARD
Guérande .....	Catherine GUILMET-GRÜN
La Baule .....	Erwan LE GUYADER
Saint-Nazaire .....	Valérie JAFFRÉ
Pornic .....	Benoît MONIER
Nantes .....	Christophe NOULIN
Noirmoutier .....	Pierre LE MOËL
Beauvoir / Bouin .....	Carine QUELIN
Cholet .....	Cécile BERGER

### Secteur Sud Vendée

	James TARAUD
Challans .....	Karine PIPAUD
Ile d'Yeu .....	en cours
Saint-Gilles .....	Grégory RHODON
Le Port .....	Philippe PAGOT
Castelnau .....	Jean-Pierre BOILEAU
La Roche s/Yon .....	Marie-Aurore BLADOCHA
L'Aiguillon .....	Éric TROMPETTE
La Chaume .....	Isabelle POUCKET
Brétignolles .....	Dominique JOUBERT

### Secteur de la Filière Entreprises

Lorient .....	Vincent GIBOIRE
Vannes .....	Jean-Yves JEHANNO
Saint-Nazaire .....	Fabienne HIRAUX
Carquefou .....	Pascal DREAN
Saint-Herblain .....	Patrice MICHEL
Olonne sur Mer .....	Marc FALLOURD
Cholet .....	Frédéric ESCHENBRENNER

## 1. L'économie dans le monde en 2009

Comme nous l'avons laissé entendre dans notre rapport annuel 2008, l'année 2009 a débuté de manière difficile dans un contexte perturbé. Elle a été marquée sur le premier semestre par un ralentissement de l'économie mondiale, comme les événements de la fin de l'année 2008 le laissaient présager.

Les problèmes rencontrés par différentes institutions bancaires, la perte de confiance des investisseurs, la hausse des taux sur la fin 2008 ont conduit à un ralentissement brutal de l'activité dans le monde.

De manière emblématique, ce ralentissement s'est matérialisé par une diminution marquée des échanges mondiaux sur le premier semestre 2009 avec un point bas en mars 2009, diminution qui a entraîné des difficultés importantes pour bon nombre d'acteurs sur le transport international (shipping ou terrestre), difficultés non encore totalement résorbées à ce jour.

D'autres indicateurs matérialisent les difficultés de ce premier semestre 2009 : à titre d'illustration, nous pourrions citer :

- les cours du Brent qui ont connu un point bas en mars 2009 à près de 45 \$ le baril, traduisant ainsi la baisse de la demande mondiale et le ralentissement des économies mondiales sur le premier semestre, pour revenir à 75 \$ en fin d'année 2009,
- les indices boursiers tels que le Dow Jones qui a débuté l'année à près de 8000 points, est descendu en mars 2009 à 6500 pour finir l'année à environ 10 000 points.

Fort heureusement la politique monétaire conduite par les différentes banques centrales a permis d'une part fin 2008, de stabiliser la crise financière et bancaire et d'autre part début 2009, d'initier la reprise des économies grâce à une politique de taux bas favorable à l'investissement et à des actions concertées avec les États qui ont rapidement mis en place des plans de relance.

Les pays les plus rapides à repartir ont été la Chine et plus généralement les pays d'Asie. Dès la mi-année, les plans de relance y ont porté leurs fruits et ils ont contribué à relancer la croissance mondiale, mais aussi à tirer à la hausse le prix des matières premières telles que le pétrole par exemple.

L'année 2010 débute sous des cieux, semble-t-il, plus encourageants. Les plans de relance ont permis de soutenir les économies mondiales et de limiter les effets de la crise de confiance débutée fin 2008.

L'investissement donne des signes de reprises et les indicateurs sur le moral des investisseurs repartent à la hausse, même si tous sont conscients que la reprise, du moins en Europe, ne sera que progressive et qu'il conviendra d'être vigilant à certaines phases critiques, comme la fin des aides débloquées pour assurer la relance ou le retour à une hausse modérée des taux directeurs.

Nous nous éloignons donc des zones de fortes turbulences mais il y a fort à parier que les événements que nous avons vécus auront marqué les esprits. Ces agitations économiques, cumulées avec une montée en puissance de la notion de développement durable et de ressources planétaires limitées influenceront certainement sur les modèles économiques et sociétaux dans les années à venir.

## 2. L'économie en France en 2009

L'évolution de notre économie nationale n'a pas fait exception aux tendances mondiales évoquées ci-avant. A titre d'illustration, le CAC 40 a matérialisé ces tendances avec un début d'année à 3400 points, un point bas à 2600 en mars 2009 pour finir l'année à près de 4000 points.

« Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés » disait Jean de La Fontaine à propos des animaux malades de la peste. Il en est allé ainsi de tous les acteurs de l'économie sur ce premier semestre 2009 en France. De fait, l'activité s'est fortement contractée sur le début d'année 2009, ce qui a généré une augmentation forte des dépôts de bilan, des plans sociaux et difficultés diverses.

A compter de juin, les bonnes nouvelles ont alterné avec les mauvaises. Les mesures prises par l'Etat et les Régions, comme les primes à la casse dans le secteur de l'automobile, la loi Scellier dans l'immobilier, les plans publics d'investissement..., vont contribuer à soutenir la consommation, les trésoreries et l'investissement. Cela devrait permettre un retour à la croissance du PIB dès le second trimestre 2009, après avoir connu quatre trimestres négatifs consécutifs sur 2008 et sur les premiers mois de l'année 2009.

Comme nous l'annoncions en 2008, l'année 2009 en France se termine donc nettement mieux orientée qu'elle n'avait débuté et laisse présager une consolidation en 2010, même si le retour à l'amélioration ne sera pas forcément linéaire.

## 3. L'économie régionale en 2009

L'économie régionale a suivi les grandes tendances nationales avec toutefois des spécificités selon les bassins et secteurs d'activités considérés. Les acteurs de la filière nautique loisirs finissent l'année 2009 avec une amélioration de leurs perspectives après un début d'année difficile.

Le secteur de la mécanique et de la production industrielle a connu une année compliquée. Ainsi le secteur automobile a souffert, malgré une bonne fin d'année en terme de production et de commercialisation. Le secteur des chantiers nautiques industriels ou de croisière ont également connu une baisse d'activité. Le tourisme et plus particulièrement l'Hôtellerie de plein-air, ont connu une bonne saison.

La filière maritime professionnelle est rentrée dans une phase de restructuration nécessaire compte tenu de l'environnement ce qui doit lui permettre d'envisager des lendemains meilleurs. Nous reprendrons ces différents aspects plus en détail dans la suite de notre bilan 2009 en présentant les évolutions de quelques secteurs phares de notre territoire.

Les acteurs économiques institutionnels départementaux et régionaux se sont également fortement mobilisés et ont mis en place différents systèmes contribuant à soutenir ou relancer l'économie locale comme les P2RI (Prêt Régional de Redéploiement Industriel) ou les fonds d'investissement départementaux, le tout en liaison avec des intervenants tel OSEO.

La mobilisation de tous ces protagonistes a permis, lorsque cela était nécessaire et possible, d'accompagner les acteurs économiques dans cette période agitée. Une fois encore, les perspectives sont meilleures pour 2010, tout en étant conscient que les effets de la reprise ne se feront sentir que progressivement.

## 4. Le développement des principales filières au sein de la CRCMM Atlantique

### 4.1 La filière pêches

(Source : «Le Marin»)

L'année 2009 restera comme une nouvelle année mouvementée. Après une année 2008 exceptionnelle, les cours du gas-oil ont été plus favorables avec un coût moyen du carburant de 0,42€ le litre contre 0,63€ en 2008 soit une baisse de 33%.

La restructuration de la flottille s'est poursuivie avec de nouveaux Plans de Sortie de Flotte (PSF) visant à réduire le nombre des navires les plus consommateurs d'énergie et positionnés sur les espèces sensibles. La région des Pays de Loire a perdu à nouveau 31 navires dans ces PSF aidés.

Les pouvoirs publics renforcent leurs capacités d'intervention en aide à cette restructuration en intégrant OSEO dans le dispositif en garantie et en financement. D'autres difficultés apparaissent cependant avec la problématique du remboursement du FPAP demandé par l'Europe, ce qui va peser dans les budgets de trésorerie des armements.

Sur notre territoire de compétence, l'exercice a été aussi marqué par le Programme d'Adaptation de la Flotte (PAF) des Sables d'Olonne, prévoyant la transformation de six chalutiers à la senne danoise contre la sortie de flotte de six autres chalutiers. Cette initiative constructive dans la recherche de solutions bénéficie d'aides de la part des pouvoirs publics.

L'activité des criées de notre secteur affiche une baisse significative des valeurs débarquées liées à la réduction des flottilles et donc des apports en tonnage (12% à 24%) en dehors :

- du port de Lorient qui a maintenu ses tonnages grâce aux actions de sa cellule commerciale et subi une perte des valeurs limitée à 5,68%,
- du port de St Gilles qui progresse en tonnage de près de 2% grâce à une bonne saison de sardine et malgré l'arrêt de l'anchois.

L'évolution du prix moyen ressort en retrait sur les ports de Vendée en raison d'un très mauvais début d'année sur des espèces comme le crabe, le merlu, le bar de ligne ou la sole, qui a connu un cours en baisse de 30% au plus fort de la crise. Les autres ports compensent partiellement (5%) la chute du tonnage par un prix moyen plus élevé. La concurrence de voisins européens sur certaines espèces a aussi été amplifiée par la crise économique et ses effets directs sur la consommation des produits de la mer.

Les efforts engagés par la profession pour préserver la ressource, maîtriser les coûts d'exploitation et valoriser les apports devront être poursuivis. De même les initiatives de la Coopération pour regrouper des moyens et peser davantage sur le marché et son environnement doivent aider à faire face à un cadre réglementaire toujours plus contraignant et mouvant ainsi qu'une vive concurrence mondiale.

Ports	Quantité		Variation (en %)	Valeur		Variation (en %)	Prix moyen		Variation (en %)
	2008	2009		2008	2009		2008	2009	
Lorient	22 089	22 072	- 0,08%	66,00	62,25	- 5,68%	2,99	3,16	5,69%
Quiberon	1 166	944	- 19,04%	5,30	4,80	- 9,43%	4,56	5,37	17,76%
La Turballe	5 066	4 296	- 15,20%	16,40	14,54	- 11,34%	3,25	3,38	4,00%
Le Croisic	2 187	1 709	- 21,86%	12,40	10,27	- 17,18%	5,68	6,01	5,81%
L'Herbaudière	2 005	1 787	-10,87%	13,00	11,00	- 15,38%	6,50	6,21	- 4,46%
Ile d'Yeu	1 342	1 222	- 8,94%	8,40	7,44	- 11,43%	6,27	6,09	- 2,87%
Saint-Gilles	4 025	4 102	1,91%	8,40	7,38	- 12,14%	2,09	1,80	- 13,88%
Sables d'Olonne	5 557	4 915	-11,55%	27,20	23,33	- 14,23%	4,90	4,75	- 3,06%



## 4.2 Les cultures marines

(Source : SRC)

### Ostréiculture

Avec plus de 400 entreprises ostréicoles, plus de 5000 ha de concessions, un potentiel de 25000 tonnes d'huîtres creuses et 500 de plates, le Morbihan représente près de 20% de la production nationale.

Après les mortalités importantes vécues durant l'été 2008, de l'ordre de 60% sur le naissain et 40% sur le «18 mois», puis l'effondrement des prix du marché de gros (division par deux), un certain nombre d'exploitations se sont trouvées en difficulté avec la nécessité de faire face à la reconstitution des stocks.

En mai 2009, un nouveau phénomène de mortalité est apparu, plus fulgurant encore mais concernant majoritairement le naissain. Même si l'ampleur paraît moindre en 2009, la répétition de l'épidémie deux années de rang fragilise les exploitations en particulier les plus récemment installées.

Outre les inquiétudes de la profession sur ce phénomène dont l'origine n'est pas complètement isolée scientifiquement, entre les effets de fortes variations de températures moins présentes en 2009 et la diversité des virus repérés, la profession va devoir faire face aux difficultés de la désstructuration profonde des cycles d'exploitation, avec la nécessité de reconstituer à nouveau ses stocks. Malgré les réassorts naturels et les réensemencements, le risque de pénurie dès la saison de fin d'année 2010 est possible.

En Région Pays de Loire qui compte plus de 5900 concessions conchylicoles, le fait marquant en particulier en Vendée est le constat d'une mortalité plus importante qu'en 2008 avec, selon les zones, 50 à 90% des naissains touchés et 20% sur le «18 mois».

L'activité éclosion, activité innovante implantée en Vendée et qui représente 45% du marché national de l'éclosion, a été également très touchée par l'épidémie de 2009.

Les quatre plus gros éclosionneurs ont créé une structure la SFC (Sélection Française Conchylicole) pour étudier et mieux maîtriser ce phénomène et ainsi trouver les parades à ces crises répétitives.

La mise en place des aides prévues pour faire face aux calamités de l'année 2009, proches de celles de l'année précédente se mettent en place :

- l'exonération de la redevance domaniale,
- le report des cotisations sociales,
- l'aide à l'allègement des charges financières (FAC) : prise en charge des intérêts 2009 des emprunts de plus de 24 mois (enveloppe de 200 K€ pour la Vendée et 550 K€ pour la Bretagne),
- la mise à disposition de prêts bonifiés «réensemencement».

De son côté le Crédit Maritime a décidé de reconduire les mesures financières d'accompagnement déjà appliquées en 2008 pour aider les exploitations les plus durement touchées :

- pas de facturation d'intérêts débiteurs majorés en cas de dépassement,
- si ouverture de ligne de découverts spécifiques, application du taux TBB (taux de base bancaire) sec sans marge,
- extourne à hauteur de 50% des éventuelles commissions d'écartés liées aux difficultés actuelles,
- bienveillance sur les commissions dites négatives.

Il est à souhaiter que les recherches en cours en matière de sélection d'espèces résistantes aboutiront rapidement à des solutions pour que la profession puisse retrouver une plus grande sérénité dans son quotidien.

## Mytiliculture

Dans le Morbihan, le site de production de moules de bouchots est concentré sur Pénestin qui compte plus de 40 exploitations et sur la Vendée plus particulièrement dans le sud du département avec 2815 concessions.

Cette culture est très sensible aux contaminations phytoplanctoniques estivales d'où des investissements importants pour gérer le cadre réglementaire sanitaire et faire aboutir un label de qualité du produit.

L'activité mytilicole a subi une baisse d'environ 20% de sa production avec des prix globalement orientés à la baisse

## 4.3 Le tourisme

### Vendée

(source : « comité départemental du Tourisme de la Vendée, bilan de saison estivale 2009 »)

Les performances de la saison 2009 sont globalement correctes. Le démarrage de la saison a été encourageant, suivi d'un mois de juin en retrait en raison d'une baisse amorcée depuis plusieurs années de la fréquentation étrangère. Le cœur de la saison est irrégulier avec un mois de juillet modéré et un mois d'août de bon niveau. Les grandes disparités déjà constatées entre les différentes activités touristiques se confirment et s'inscrivent comme des tendances lourdes. Une forte majorité des professionnels juge la saison stable ou positive (contre 63% en 2008) et plus d'un tiers l'estime supérieure.

Dans l'hôtellerie de plein air, 54% des professionnels jugent la saison supérieure (contre 43% en 2008). Les établissements 1 et 2 étoiles sont satisfaits, répondant parfaitement aux budgets plus modestes. Pour certaines structures 3 et 4 étoiles, la baisse est réelle, atteignant jusqu'à 25%. la qualité de l'accueil et de l'environnement.

L'hôtellerie restauration a vécu une saison contrastée avec un mois de juillet négatif, lié à une consommation frileuse et une météo maussade, suivi d'un mois d'août positif. 24% des professionnels jugent la saison 2009 supérieure contre 38% en 2008. Même constat que dans l'hôtellerie de plein air : la bonne santé de l'activité est directement liée au niveau des investissements, à la capacité d'innovation et d'offre de nouveaux services.

Le secteur des locations de vacances labellisées réalise une saison correcte avec un bon remplissage en avant et arrière saison. La baisse de la fréquentation étrangère (-3%) est compensée par une amélioration des flux français. Les produits les plus hauts de gamme rencontrent un tassement de fréquentation.

Les agences immobilières ont des performances allant de la stabilité à un tassement d'activité pouvant atteindre -20%, suivant la démarche de qualification mise en œuvre. 17% jugent l'activité supérieure, contre 11% en 2008.

L'activité des villages de vacances et des résidences de tourisme est en baisse depuis plusieurs années. Seules les résidences disposant d'une marque et notoriété fortes associées à une politique commerciale active s'en sortent bien, 20% jugent la saison supérieure.

La restauration affiche une réelle satisfaction. 32% estiment la saison supérieure, contre 19% en 2008.

Jugée plutôt positivement par la plupart des acteurs du tourisme vendéen, la saison 2009 se caractérise par :

- le mois de juillet marqué par une fréquentation très irrégulière,
- le mois d'août reste la valeur sûre, avec une bonne consommation,
- une demande croissante de courts séjours qui s'accompagne d'un bon niveau de dépenses,
- une exigence marquée des clients « courts séjours ».

### Loire-Atlantique

(source : « comité départemental du Tourisme de Loire-Atlantique »)

La majorité des professionnels (67%) qualifie la saison 2009 de bon cru, marquée néanmoins par une avant saison avec des résultats mitigés. La Loire-Atlantique a profité de sa situation à proximité de grands bassins émetteurs de touristes, ainsi que d'une météo très favorable en août.

L'hôtellerie de plein air affiche des résultats mitigés : fréquentation en hausse pour 35% des professionnels, stable pour 35% et en baisse pour 27%.

Les restaurants, les résidences de tourisme et les hôtels constatent une saison plutôt décevante. Ils sont respectivement 55%, 80% et 49% à enregistrer une fréquentation en baisse.

Pour les autres hébergements, la fréquentation est stable.

La moitié des lieux de visite affiche une fréquentation en hausse et 55% des offices de tourisme enregistrent une certaine stabilité.

La saison 2009 se caractérise par des réservations de plus en plus tardives et des touristes attentifs à leurs dépenses. En outre, les français sont de plus en plus nombreux à négocier les prix.

Ce nouveau comportement du touriste constitue une tendance lourde qu'il conviendra d'intégrer désormais dans la stratégie.

Élément « rassurant » : la crise impacte le budget vacances, mais moins les intentions de départ.

### Morbihan

(source : « comité départemental du Tourisme du Morbihan »)

La saison 2009 est globalement plus satisfaisante que la précédente.

Les conditions climatiques ont permis un bon début de saison et une bonne activité sur le mois d'août, favorisant les réservations de dernière minute.

Pour juillet, le constat est inverse en raison du mauvais temps. Les bonnes conditions perdurant en septembre, ont permis de rattraper en partie le retard de juillet.

L'hôtellerie de plein air est satisfaite de la saison 2009. Les conditions météo et le contexte économique ont été propices aux campings. En effet, l'emplacement nu offre une possibilité d'hébergement économique lorsque les dépenses doivent être maîtrisées. Par ailleurs, les locatifs, moins sensibles à la météo, présentent de bons résultats, notamment sur juillet. Cette saison est marquée par un transfert de certaines clientèles (dont l'hôtellerie) vers le camping.

L'hôtellerie restauration, à l'inverse, présente une saison 2009 maussade, même si légèrement meilleure que 2008 (saison jugée déjà difficile). Ce n'est pas la fréquentation qui explique ce mauvais résultat, mais la consommation de services (restauration, bar etc..) en berne. La baisse de la clientèle étrangère n'a pas été compensée par les flux français, ceux-ci préférant des modes d'hébergement moins onéreux. La zone urbaine souffre moins grâce à la clientèle d'affaires permettant un début de saison satisfaisant.

Dans le locatif, la saison est plutôt correcte, malgré l'absence de la clientèle étrangère, phénomène identique aux autres modes d'hébergement.

Les agences réceptives ont noté une augmentation des réservations de dernière minute, tendance déjà constatée depuis plusieurs années qui devrait se répéter cette année. Ce comportement s'explique par le contexte économique défavorable, laissant espérer des réductions de prix de dernière minute. En outre, cela donne la liberté de modifier sa destination jusqu'au départ en fonction des conditions météorologiques.

Les traversées maritimes et ports de plaisance enregistrent de bons résultats au regard de l'année passée, grâce notamment à une météo plus clémente.

Nous pouvons noter que la crise a modifié le comportement du touriste :

- réajustement des dépenses, orientant le choix vers des hébergements moins onéreux,
- réservation de dernière minute pour tenter de bénéficier d'avantages tarifaires,
- le recours au comparateur de prix,
- exigence sur le rapport qualité / prix,
- tendance des produits low cost,
- destination moins éloignée,
- baisse importante de la clientèle étrangère.

## 4.4 L'immobilier

En 2009, les ventes de logements neufs ont fortement progressé par rapport à 2008. En revanche, les mises en vente, l'encours de logements et les mises en chantier ont régressé.

Le dynamisme des ventes de logements neufs s'explique avant tout par des éléments de soutien :

- la baisse des taux des crédits à l'habitat,
- le succès du dispositif Scellier pour les investissements locatifs neufs (plus de 60% des ventes),
- le doublement du prêt à taux zéro pour des acquisitions de logements neufs par des primo-accédants en 2009.

À l'inverse, le nombre de transactions immobilières dans l'ancien a fortement chuté (entre 20 et 25%, source Ministère de l'Ecologie). Un rebond pourrait avoir lieu sur le 1er semestre pour bénéficier du doublement du prêt à taux zéro jusqu'en juin 2010.

## 5. Le groupe Crédit Maritime et 2009

### 5.1 La vie au sein du Groupe Crédit Maritime

Le Groupe Crédit Maritime a finalisé ses évolutions décidées en 2006 : après avoir fusionné en 2008, la Caisse de Bretagne Normandie d'une part (ex Caisses du Littoral de la Manche et du Finistère) et la Caisse Atlantique d'autre part (ex Morbihan Loire Atlantique et Vendée) ont stabilisé leur migration informatique et leurs mises en commun de moyens réalisées en fin d'année 2008, en liaison avec certaines Banques Populaires régionales tel que prévu dans l'accord d'adossement technique et fonctionnel signé en 2004. Avec les Caisses du Nord, du Littoral du Sud Ouest, de Méditerranée et celle d'Outre Mer, le Crédit Maritime dispose dorénavant de six Caisses Régionales regroupant 150 agences, 900 collaborateurs et 100 000 clients sociétaires.

L'ensemble de ces Caisses a réalisé ces évolutions afin de permettre d'améliorer la qualité du service à la clientèle, d'augmenter la gamme de produits et services et de développer les métiers d'expertises mis à disposition des clients sociétaires dans des domaines aussi variés que l'international, la gestion de patrimoine, l'ingénierie sociale, la promotion immobilière, la cession/transmission d'entreprises...

Les Caisses Régionales se sont donc renforcées tout en développant leur forte imbrication dans l'économie régionale.

En complément de ces structures régionales, la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel permet l'animation nationale du Groupe Crédit Maritime, en assurant la représentation et le lien avec les différentes institutions tant bancaires (BPCE), que professionnelles (Coopération Maritime) et qu'institutionnelles (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche).

Il est à noter le changement de dénomination de notre organe de tutelle qui, suite à la loi du 18 juin 2009, se dénomme désormais BPCE en lieu et place de BFBP.

Cette approche nationale a permis en 2008 de développer des offres spécifiques au domaine de la pêche en liaison avec les régions, de rendre éligibles les investissements de la filière maritime aux garanties proposées par OSEO, de renforcer les contacts avec les professionnels du monde de la mer et de mettre en place un partenariat national entre la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) et le Groupe Crédit Maritime sur lequel nous reviendrons ci-après.

### 5.2 Les évolutions au sein de la caisse régionale de Crédit Maritime Atlantique

#### Une année de consolidation

L'année 2009 est articulée en deux temps : Le premier temps correspond schématiquement au premier semestre 2009 durant lequel les effets de la crise financière se sont matérialisés dans l'économie réelle. Cette première phase a vu l'accroissement de la montée des risques se traduisant par une augmentation notable du nombre d'entreprises en difficulté, par la montée en puissance des plans sociaux. Toutes les équipes de la Caisse Régionale se sont alors fortement mobilisées pour contribuer à élaborer des solutions permettant de venir en aide à notre clientèle.

Ce premier semestre a également été, en interne à la Caisse Régionale, une phase de consolidation de tous les grands projets menés à bien en 2009 : les derniers aménagements ont été réalisés sur le nouveau siège de Saint-Herblain, les équipes ont perfectionné leur maîtrise des nouveaux outils informatiques mis à leur disposition et les circuits de traitement sur les back office ont fait l'objet des aménagements nécessaires pour atteindre le niveau de qualité attendu.

Durant la seconde partie de l'année, l'accent a été mis sur la conquête, le développement, avec également un renforcement des équipes en assistance aux clients en situation difficile, au cours de ces périodes tourmentées.

### De nouveaux outils, services et moyens offerts à la clientèle

Notre migration informatique nous a permis de continuer à renforcer notre gamme de produits et services : ainsi nous avons ouvert notre parc de Distributeurs Automatique de Billets (DAB), pour tout ou partie, aux nouvelles fonctions de Libre Service Bancaires (virements, consultation solde de compte, impression RIB, édition extrait de compte, rechargement GSM) et rénové et/ou renforcé celui-ci avec de nouvelles installations sur les sites d'Auray, Pornic, Theix et La Baule. Au total, la caisse régionale offre un parc de 19 DAB.

De même, nous avons ouvert sur fin 2009 notre site internet une galerie marchande en ligne permettant à nos clients de souscrire des produits simples en quelques « clic ».

Tous ces nouveaux services sont ouverts dans le souci d'offrir à nos clients sociétaires des plages d'accès élargies à nos services afin de mieux répondre à leurs attentes. Ce sont des canaux de distribution alternatifs à nos agences qui restent le point central de contact avec nos clients.

Dans le même esprit d'amélioration du service, nous avons développé une nouvelle version de notre solution d'Echange de Données Informatisées (EDI) appelée « Mesbanques » qui intègre toutes les dernières nouveautés, dont le protocole EBICS (*Electronic Banking Internet Communication Standard*) qui permet l'échange de données entre la Banque et son client.

Enfin nous avons initié des développements en matière de renforcement de la sécurité des transactions par Carte Bancaire sur internet nous permettant d'offrir à notre clientèle, sur ce début d'année 2010, des solutions de scellement des transactions sur internet.

### Les métiers spécialisés

La montée en puissance des métiers spécialisés initiée en 2008 s'est poursuivie sur l'année 2009. L'activité générée par la filière patrimoniale a connu un très bon démarrage confirmant la nécessité d'offrir un service dédié à notre clientèle patrimoniale et de chefs d'entreprises.

Les réalisations dans le nouveau métier de l'international au sein de la Caisse Régionale sont également au rendez vous et confirment, si besoin était, l'attente forte de nos clients en la matière.

Les métiers d'ingénierie sociale, de financement par crédit bail, d'assurance crédit ou d'affacturage ont connu également une activité soutenue en 2009 et confirment là aussi l'intérêt pour notre clientèle de disposer au sein d'un même établissement régional de toutes les expertises souhaitables pour d'obtenir des conseils appropriés.

Une cellule «Assistance» a été créée sur 2009 afin de permettre le traitement le plus en amont possible des situations clients rencontrant temporairement des difficultés.

### Des agences en évolution

Dans le souci de renforcer notre proximité et d'améliorer notre environnement agence pour mieux accueillir et servir notre clientèle, nous avons réalisé des rénovations voire des agrandissements sur les agences suivantes : Auray, La Baule, La Chaume, Pornic et renforcé notre présence avec l'ouverture de l'agence de Theix.

La caisse dispose désormais de 40 agences réparties sur les quatre départements qui composent son territoire, à savoir : le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine et Loire.

## Emploi et formation : des effectifs renforcés et mieux formés

En préalable il est intéressant de souligner que toutes les évolutions réalisées, soit fusion, puis migration et mise en commun de moyens, se sont faites en proposant le plein emploi pour tous.

Ainsi, entre le lancement des évolutions et la fin de l'année 2009, les effectifs ont évolué de manière favorable.

Aussi, après une croissance de l'effectif global de 3% en 2008, la Caisse Régionale a maintenu son effectif en 2009 qui se stabilise à 221 collaborateurs (220 en 2008).

Ce maintien des effectifs s'est accompagné en parallèle d'un investissement très important en termes de formation puisque proche de 3 % de la masse salariale soit une augmentation de 25 % par rapport à 2008.

Ces investissements dans la formation seront encore renforcés sur les années à venir afin de continuer à accompagner les montées en compétences de l'ensemble des collaborateurs dans un environnement technologique, réglementaire et concurrentiel en perpétuelle évolution.

## 5.3 La synthèse

Ainsi les engagements pris en 2006 par les Conseils d'Administration des anciennes Caisses Régionales ont été tenus : la fusion a été réalisée dans le timing prévu, soit en mai 2008, la migration informatique et les mises en commun de moyens ont été réalisés sur fin novembre 2008 comme prévu initialement, l'engagement de plein emploi a été honoré, les effectifs ayant même cru sur la période, le parc agence a augmenté sur la période de 33%, passant de 30 à 40 agences.

Moyennant des efforts importants en termes d'investissements en matière de formation, les équipes ont amélioré leur compétence professionnelle et la Caisse s'est dotée d'experts dans plusieurs nouveaux métiers.

Cette politique d'investissement, tant dans notre présence physique à travers les nouvelles agences, qu'en nombre et qualité à travers l'évolution du nombre de collaborateurs et du niveau d'expertise a été menée dans l'unique but d'améliorer le service à notre clientèle. Cela a été possible grâce à la confiance accordée par nos clients et qui permet à la Caisse Régionale d'être un acteur de proximité et de plus en plus présent dans l'économie du littoral.

## 6. Les valeurs de la Caisse Régionale Crédit Maritime Mutuel Atlantique

### 6.1 Les valeurs

En 2008, nous étions revenus sur l'origine et les valeurs du Crédit Maritime. Issu du monde de la mer, le Crédit Maritime est devenu un acteur incontournable de l'économie du littoral, fidèle à ses racines et aux professionnels de la mer.

Le Crédit Maritime est attaché à ses fondamentaux :

- proximité
- écoute
- professionnalisme
- solidarité

Le modèle Crédit Maritime traduit ces principes dans les faits. De modèle coopératif, tous les clients sociétaires ont capacité à s'investir dans le développement de celle-ci. Chaque sociétaire peut devenir un prescripteur actif en invitant ses proches, ses relations à venir nous rejoindre pour devenir à son tour un client sociétaire de la Caisse Régionale, renforçant ainsi nos rangs et notre capacité d'intervention en matière de financement notamment.

Au-delà du modèle économique et social, la Caisse Régionale est présente au quotidien auprès des acteurs économiques régionaux, de ses clients et sociétaires, grâce à ses implantations géographiques sur le littoral, à ses équipes composées pour l'essentiel de locaux, à son Conseil d'Administration, à sa Direction Générale et à son centre de décisions implantés à proximité de ses clients sociétaires.

Cette proximité, cette écoute permet de répondre au plus près aux attentes de ses clients sociétaires, avec un souci permanent d'évolution et d'adaptation. Parallèlement, les efforts faits en termes de formation permettent de continuer à élever en permanence le professionnalisme de nos collaborateurs et de renforcer le cercle vertueux permettant d'améliorer la qualité de nos prestations pour mieux servir nos clients.

### 6.2 Le sociétariat au coeur de notre organisation

Nous l'avons vu, le sociétaire est une personne clef dans notre organisation. Conscient de ces enjeux, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale avait créé fin 2008 un Comité Sociétariat.

Ce dernier a traduit dans les faits cette volonté affichée de développer notre proximité et notre implication en liaison avec nos clients sociétaires.

Une lettre sociétaire est désormais régulièrement publiée afin d'informer nos clients sociétaires de la vie, des événements et du développement de la Caisse régionale. Deux exemplaires ont été envoyés en 2009 à nos sociétaires.

Parallèlement, le Comité Sociétariat a souhaité la mise en place de réunions sociétaires. Ces réunions, réalisées en proximité des agences, permettent la rencontre d'un administrateur de la Caisse Régionale, de plusieurs cadres de Direction, des équipes des agences locales avec les clients sociétaires des agences.

Sept réunions se sont tenues en 2009 (Auray, Les Sables, Cholet, Lorient, Saint Nazaire, Saint Gilles, Vannes) et ont été de véritables succès puisqu'elles ont rassemblé au total près de six cents clients sociétaires. Elles ont permis de présenter la nouvelle Caisse Régionale, son organisation, ses projets et de répondre en temps réel aux questions posées par les sociétaires.

Ces réunions s'avèrent être de véritables lieux d'échanges constructifs et seront donc maintenues dans les temps à venir car très appréciées par l'ensemble des participants.

Elles traduisent également notre souhait d'un renforcement de notre implication dans le tissu socio-économique local.



## 6.3 Le sociétariat : son évolution

Après avoir connu une évolution baissière du nombre de sociétaires, la caisse a renoué avec une évolution positive ces derniers mois et connaît, à nouveau, une croissance de ceux-ci en liaison avec le dynamisme affiché et l'animation de ce thème mis en place par les administrateurs de votre Caisse Régionale. Ainsi le nombre de sociétaires de la Caisse Régionale à fin 2009 est de 16 714 soit 56 % du total clients et nous ambitionnons de passer à 75% de clients sociétaires dans les prochains mois.

Parallèlement à cette évolution en nombre, les sociétaires ont renforcé leur engagement vis-à-vis de la Caisse Régionale en souscrivant activement des parts A et des parts B sur l'année 2009.

Ainsi le capital social de la Caisse Régionale est passé à 65 228 903 €, soit + 8,3 % d'augmentation par rapport à 2008.

### **Rémunération distribuée sur les 3 précédents exercices :**

Exercices	Taux de rémunération	Éligible à l'abattement de 40%	Montants distribués
2006	3,00%	3,00%	1039 253 €
2007	3,00%	3,00%	1025 942 €
2008	3,00%	3,00%	1229 352 €

## 6.4 La solidarité

La solidarité pour les gens de mer n'est pas un vain mot. C'est aussi une valeur défendue par la Caisse Régionale et son Conseil d'administration.

Dans cet esprit, les Caisses Régionales de Crédit Maritime ont apporté leur soutien à un équipage franco-mexicain dans la course de la Solidaire du Chocolat, entre Nantes/Saint Nazaire et Progreso au Mexique.

Ce bateau, skipé par l'équipage composé de Patrice Carpentier et Victor Maldonado a porté les couleurs de deux associations : celles de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) et celles des projets éducatifs mexicains, le principe étant que chaque bateau sponsorisait un ou plusieurs projets associatifs. Cet engagement, véritable aventure humaine, a connu un franc succès et a été annonciateur d'un second partenariat.

Ainsi, l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Maritime ont décidé, sous l'impulsion de votre Caisse à l'initiative de ce projet, de signer un partenariat national entre la SNSM et le groupe Crédit Maritime.

En effet, tout rapproche ces deux institutions: leur histoire, leur implantation littorale, leurs valeurs et les hommes, souvent sociétaires au Crédit Maritime et adhérents à la SNSM ainsi qu'acteurs engagés sur le terrain.

Ce partenariat doit permettre de valoriser ces engagements humains pour une cause noble, la sauvegarde de la vie et de donner davantage de moyens à la SNSM (dons, sponsoring...).

Nous reviendrons en 2010 sur ce partenariat pour en présenter la déclinaison sur les années à venir.

## 7. Rapport de l'activité au sein de la Caisse Régionale Crédit Maritime Mutuel Atlantique

### 7.1 L'activité bancaire

La réorganisation récente de la Caisse Régionale, le renforcement de nos équipes commerciales ont permis de développer et améliorer les prestations auprès de nos clients. Dans une conjoncture difficile, nous maintenons notre cap en termes de développement.

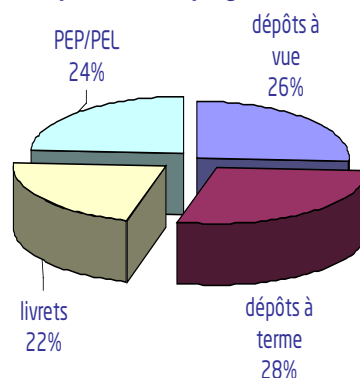
Ainsi près de 1400 nouveaux clients particuliers, 340 professionnels et 80 entreprises ont fait confiance au Crédit Maritime Atlantique sur l'année 2009 ; performance en augmentation de + 10 à 20 %, en fonction des segments de clientèle, par rapport à 2008.

#### Évolution des dépôts et leur répartition

L'année 2009 est marquée par une quasi stabilité des ressources bancaires ; il est à noter :

- une tension de la trésorerie des professionnels (difficulté de la filière pêche et des cultures marines) et des entreprises (activité économique en recul),
- une évolution soutenue de nos dépôts livrets (+7.74 %) portée par la commercialisation du livret A depuis le 1er janvier 2009,
- un retrait toujours élevé des ressources PEL et PEP, compte tenu d'un moindre attrait de ces supports jusqu'au milieu 2009 ; notons sur le dernier trimestre, un retour à une collecte positive en terme de PEL,
- un développement régulier des encours dépôts à terme avec une progression de 1.59 % sur l'année.

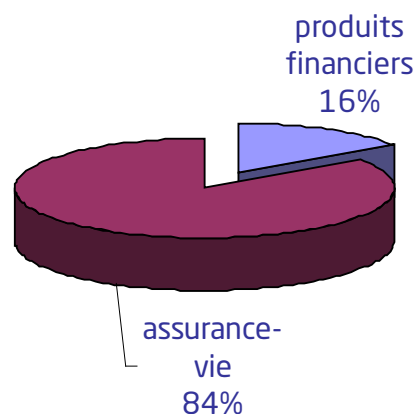
#### Répartition de l'épargne bancaire



Les ressources financières connaissent une hausse significative :

- collecte en forte augmentation en assurance vie (+ 60 % par rapport à 2008), d'où des encours en progression de 4.79%,
- croissance de 9.79 % des encours financiers profitant du bon positionnement de ces marchés

#### Répartition de l'épargne financière

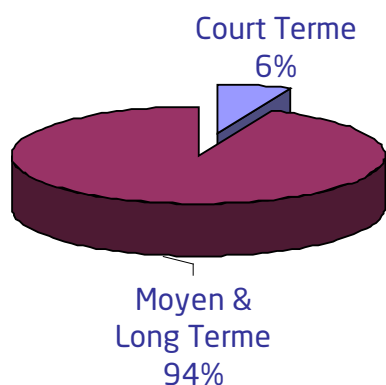


## Évolution des emplois et leur répartition

L'année restera marquée par une demande en fort recul et ce quelque soit les acteurs économiques; le 1er semestre s'est révélé particulièrement difficile et nous avons pu noter une sensible reprise depuis septembre 2009.

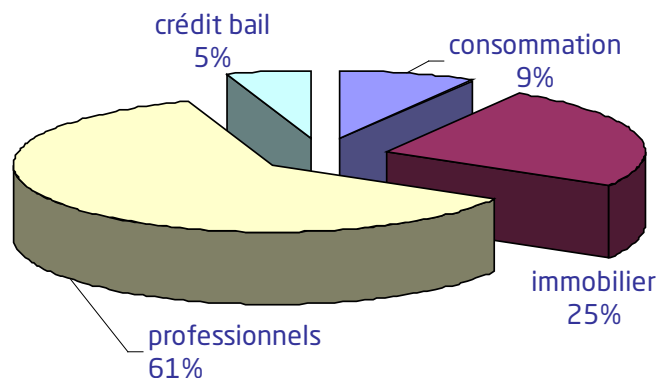
L'évolution de nos encours est de 1.76 %, qui se répartissent à hauteur de 35 % sur la clientèle Particulier et 65 % sur la clientèle Professionnel et Entreprise.

### Répartition de l'encours des emplois



La production de crédits bancaires se situe à 53.3 M€ sur la clientèle des Particuliers, soit 36 % de la production totale et 96.6 M€ sur la clientèle des Professionnels soit 64 %. A noter 8.2 M€ réalisés en Crédit Bail.

### Répartition de la production de crédit



## Évolution des services

2009 aura permis de confirmer et valider les choix commerciaux pris ces dernières années, avec une réelle montée en force des métiers d'expertise :

la filière patrimoniale, dans le cadre de l'approche conseil auprès de nos clients et des prospects, réalise de belles performances en collecte d'assurance-vie et en accompagnement de nos clients en investissements immobiliers,

la filière expertise «Professionnel et Entreprise» enregistre une bonne année dans la vente de solutions « Services et Epargne Salariale » et a développé sur cette année une gamme de services à l'international et au rapprochement d'entreprises.

La Caisse Régionale a poursuivi son développement dans le domaine de la Bancassurance, avec des performances en nette augmentation dans la commercialisation de produits Prévoyance et Assurance IARD.

## 7.2 L'évolution des risques

L'année 2009 a été fortement impactée par la montée en puissance des encours risqués de la caisse régionale avec l'accroissement corrélatif des créances douteuses et litigieuses.

Ce phénomène trouve sa source dans le ralentissement économique mondial, qui nous a également touchés, mais s'explique aussi par le temps d'adaptation nécessaire des équipes à la suite de la migration informatique intervenue fin 2008 .

Après un fort accroissement des encours risqués constaté sur le premier semestre et ayant marqué son point d'orgue à fin avril, l'exercice 2009 s'est terminé à un niveau équivalent au 31 décembre 2008, notamment en ce qui concerne notre taux de couverture.

Ce résultat n'a été possible qu'en revisitant en profondeur notre politique de pilotage des risques ainsi que les procédures ad hoc, en renforçant les effectifs des équipes dédiées du siège et en mettant l'accent sur les actions de prévention et de formation auprès du réseau.

De même, il a été créé au siège une cellule d'assistance, avec pour objectif d'apporter au bénéfice de la clientèle, confrontée à des difficultés conjoncturelles, une expertise renforcée et adaptée contribuant ainsi à un accompagnement «sur mesure» du client, afin de lui permettre de surmonter les caps difficiles le plus en amont possible.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux la Caisse Régionale a réalisé des emprunts à taux variable assortis de couverture (Swaps emprunteurs taux fixe / prêteur taux variable d'une durée de 48 à 60 mois) pour un total de 40 millions d'€uro.

L'année 2010 devrait se placer sous de meilleurs auspices, certes en raison de la reprise économique attendue, mais aussi grâce à l'acquisition par le réseau, à tous niveaux de délégation et de décision, d'une véritable culture du risque et en raison de la confirmation, à fin 2009, de la résolution de plusieurs dossiers importants devant contribuer à un exercice 2010 moins marqué que le précédent sur le plan du risque pour notre caisse régionale.

## 7.3 Les prises de participations

Cette année, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique n'a pas effectué de prises de participations significatives.

## 8. Résultats financiers de la Caisse Régionale Crédit Maritime Mutuel Atlantique

### 8.1 Analyse du compte de résultat

	2009 (M€)	2008 (M€)	%
PRODUIT NET BANCAIRE	26 199	24 690	6,11%
Frais généraux & amortissements	- 20 156	- 19 647	2,59%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 043	5 043	19,83%
Coût du risque	- 2 825	- 2 512	12,46%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 218	2 531	27,14%
RÉSULTAT COURANT	3 915	3 153	24,17%
Opération exceptionnelles	- 1 111	- 845	31,48%
F.R.B.G	0	0	
I.S	- 981	- 642	52,80%
RÉSULTAT NET	1 823	1 666	9,42%

#### Le Produit Net Bancaire (PNB)

Dans un contexte de taux perturbé le PNB global progresse de 6,1% (7,2% à périmètre constant) et atteint 26,199 M€. Les raisons de son évolution sont multiples et contrastées.

Les différentes contributions de l'évolution du PNB d'intérêts sont les suivantes :

les encours « court terme » se sont maintenus mais la chute des taux courts début 2009 à généré une baisse d'un tiers du taux de rendement. Les encours de crédit moyen long terme progressent de 1,8% grâce à une production satisfaisante, mais moins importante que prévu, et le taux moyen s'affiche en retrait de 0,10%,

les ressources clientèle sont stables moyennant une bonne commercialisation du « Livret A » et une érosion des encours sur les produits PEP, et PEL. Les baisses successives des taux directeurs intervenues courant 2009, notamment, sur l'épargne règlementée, génèrent une baisse du coût de la ressource clientèle.

concernant l'encours moyen du refinancement, ce dernier est en baisse de 6,6% (à 212 M€) avec un taux moyen en recul de 29,8% ce qui contribue à la baisse des charges de trésorerie.

Au global sous ces effets conjugués et opposés le PNB d'intérêts termine l'année à 15,784 M€. (+ 13 %). Le PNB de commissions, à 10,414 M€, est relativement stable (+0,50%), porté par les produits financiers (commercialisation de l'assurance vie, Gestion de patrimoine, produits d'assurance et de prévoyance...).

#### Le Résultat Brut d'Exploitation

Les frais généraux, à 20,156 M€ et en hausse de 2,60% (3,9% à périmètre constant) du fait notamment d'investissements nouveaux (nouvelles agences, nouveau siège), sont maîtrisés et le résultat brut d'exploitation progresse de 19,8%. Conformément à l'article 39-4 du CGI, le montant des amortissements, non déductibles pour l'établissement de l'impôt, des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières s'élève à 8 888 € pour l'exercice 09.

#### Le Résultat d'Exploitation

Le coût du risque, de 2,825 M€, progresse de 12%. Il reste élevé mais conforme aux prévisions de renforcement du taux global de couverture. Le résultat d'exploitation s'établit en hausse de 27% à 3,218 M€.

#### Le Résultat Courant Avant Impôt

Après des cessions d'actifs (notamment l'ex siège d'Auray), pour mémoire l'ex siège des Sables d'Olonne avait été cédé fin 2008, le résultat courant avant impôt se chiffre à 3,9 M€ en progression de 24%.

#### Le Résultat Net

Après des charges exceptionnelles de 1,1M€ (solde des chantiers fusion, puis de migration et mise en commun de moyens notamment) et un impôt sur les sociétés de 981 K€, le résultat net s'affiche à 1,8 M€ soit + 9,4 %.

## 8.2 Analyse du bilan

ACTIF				PASSIF			
	2009	2008	% 09/08		2009	2008	% 09/08
Comptes d'opérations de trésorerie	42 307	159 730	- 73,51%	Comptes d'opérations de trésorerie	196 685	319 026	- 38,35%
Comptes d'opérations avec la clientèle (crédits)	740 515	745 020	- 0,60%	Comptes d'opérations avec la clientèle (dépôts)	510 896	524 564	- 2,61%
Comptes d'opérations sur titres et opérations diverses	11 721	21 577	- 45,68%	Comptes d'opérations sur titres et opérations diverses	11 019	10 931	0,81%
Comptes de valeurs immobilisées	13 234	13 462	- 1,69%	Comptes de provisions, capitaux propres & assimilés	89 177	85 268	4,58%
<b>TOTAL</b>	<b>807 777</b>	<b>939 789</b>	<b>-14,05%</b>		<b>807 777</b>	<b>939 789</b>	<b>-14,05%</b>

Comme indiqué au 31 décembre 2008, pour faire face à 100 M€ de tombées début janvier 2009, un emprunt de substitution avait été mis en place. Courant 2009, la Caisse Régionale profitant de la détente sur les taux a mis en place des refinancements moyen long terme, d'où cette baisse d'encours à l'actif et au passif. La Caisse étant structurellement emprunteuse, les opérations de trésorerie représentent à l'actif la trésorerie à vue et au passif l'encours des refinancements en cours au 31 décembre 2009.

En 2009, les encours moyens des crédits clientèle progressent de 1,80% et celui des ressources clientèle est quasi stable à - 0,20%. Les encours tels que présentés incluent les provisions pour créances douteuses ainsi que les créances et dettes rattachées.

Les opérations sur titres et opérations diverses « actif » et « passif » recensent, essentiellement des comptes d'encaissement liés aux moyens de paiements, à noter sur 2008 la présence de comptes d'attente liés au financement de la migration informatique débloqués sur 2009.

L'encours des immobilisations est stable, les amortissements de l'année étant compensés par les investissements réalisés.

Les fonds propres progressent de plus de 4%. La Caisse Régionale continue le renforcement de ses fonds propres par la commercialisation de parts sociales de catégorie B (+ 5 M€).

Résultats financiers des 5 derniers exercices	2005	2006	2007	2008	2009
Capital social	59 301	55 073	56 863	60 213	65 229
Nombres de parts sociales émises	38 504 267	34 715 528	36 838 234	46 931 156	58 792 871
Capitaux propres hors FRBG	66 874	62 785	64 266	67 663	73 272
Produit net bancaire	23 797	24 997	25 876	24 690	26 199
Résultat avant impôt	623	2 197	2 830	2 308	2 804
Impôt sur les bénéfices	- 375	795	729	642	981
Participation des salariés aux résultats		64	101	138	224
Résultat après impôt	998	1 402	2 101	1 666	1 823

## 9. Perspectives de la Caisse Régionale Crédit Maritime Mutuel Atlantique en 2010

Après une année 2009 agitée, conséquence des excès de certains opérateurs sur les marchés financiers et non des acteurs telles que les banques de proximité comme le Crédit Maritime, 2010 s'annonce comme l'année où l'on renoue avec la croissance, avec cependant encore certainement des soubresauts, sans doute à minima sur le premier semestre.

2010 présente néanmoins dès à présent des signaux positifs en début d'année : le moral des investisseurs est à la hausse, une reprise des projets d'investissements est notée, les indices boursiers ont des perspectives favorables....

Dans nos secteurs historiques, des signes encourageants sont notables. Ainsi, les professionnels de la mer ont initié les changements, l'adaptation des structures et des organisations nécessitées par l'évolution de notre environnement.

Notre territoire, terre d'accueil de l'hôtellerie de plein air, a de belles perspectives devant lui.

Le secteur de l'immobilier, compte tenu des flux migratoires positifs sur nos départements et en particulier sur le littoral renoue avec la croissance. Le nautisme donne quelques signes de reprise également.

L'ensemble de ces éléments doit nous donner confiance dans les mois à venir et nous encourager à construire ensemble notre environnement de demain.

Avec cet esprit de confiance, la Caisse Régionale continue à investir en local : de nouvelles ouvertures d'agences sont prévues dont deux pour 2010 et une d'ores et déjà pour 2011 tandis que le programme de rénovation de vos agences continue.

Les travaux avec les collectivités locales se renforcent afin de contribuer au développement régional.

Les investissements en matière de formation se poursuivent afin de continuer d'accompagner l'augmentation du niveau d'expertise des collaborateurs et donc de continuer à améliorer notre qualité de services à l'égard de notre clientèle.

2010 verra se développer notre partenariat avec la SNSM, symbole de solidarité et ce sera également l'occasion de relancer la communication sur la marque Crédit Maritime, de faire évoluer notre signalétique, symbole d'un dynamisme retrouvé.

La communication à travers les réunions sociétaires va se poursuivre afin de développer les échanges entre nos clients sociétaires et les administrateurs ainsi que les collaborateurs de la Caisse Régionale, gage de proximité et d'attention par rapport aux attentes de nos clients.

Ainsi, après avoir vécu des temps agités et de profonds changements, nous voyons de bonnes raisons d'espérer en notre avenir commun.

## 10. Rapport annuel de l'exercice 2009

### 10.1 Le compte de résultat au 31/12/2009

	2009	2008
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	35 171	38 531
• Opérations avec les établissements de crédit	0	0
• Opérations avec la clientèle	35 171	38 531
- Intérêts et assimilés	35 171	38 531
- DR provisions, pertes, récupérations, sur intérêts CDL	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
• Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	19 131	24 621
• Opérations avec les établissements de crédit	0	0
• Opérations avec la clientèle	19 131	24 620
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
• Autres intérêts et charges assimilées	0	0
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	0	0
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	0	0
<b>Produits sur opérations de location simple</b>	0	0
<b>Charges sur opérations de location simple</b>	0	0
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	13	63
<b>Commissions produits</b>	11 732	12 932
<b>Commissions charges</b>	1 575	1 937
<b>Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation</b>	-1	9
<b>Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés</b>	0	0
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	276	38
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	286	325
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>26 199</b>	<b>24 690</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	19 159	18 738
• Frais de personnel	19 159	18 738
• Autres frais administratifs	0	0
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
/immobilisations corporelles et incorporelles	997	909
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 043</b>	<b>5 043</b>
<b>Coût du risque</b>	-2 825	-2 512
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 218</b>	<b>2 531</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	697	622
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 915</b>	<b>3 153</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	-1 111	-845
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	-981	-642
<b>Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 823</b>	<b>1 666</b>



## 10.2 Le bilan au 31/12/2009

ACTIF			PASSIF		
	31/12/09	31/12/08		31/12/09	31/12/08
Caisse, banques centrales, CCP	10 772	10 199			
Créances sur les établissements de crédit :	31 534	149 531	Dettes envers les établissements de crédit :	196 685	319 026
Opérations avec la clientèle :	740 516	745 020	Opérations avec la clientèle :	510 896	524 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	1 013	Dettes représentées par un titre :		
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	Bons de caisse	298	409
Participations et autres titres détenus à long terme	5 270	6 000	Titres de créances négociables	-	0
Parts dans les entreprises liées	5	5	Autres passifs	3 595	3 172
Immobilisations incorporelles	366	336	Comptes de régularisation	7 126	7 350
Immobilisations corporelles	12 869	13 126	Provisions pour risques et charges	2 050	3 208
Autres actifs	1 199	1 757	Dettes subordonnées	11 107	11 649
Comptes de régularisation	5 246	12 802	Fonds pour risques bancaires généraux	2 748	2 748
			<b>CAPITAUX PROPRES hors FRBG</b>	<b>73 272</b>	<b>67 663</b>
			Capital souscrit	65 229	60 213
			Prime d'émission	3 892	3 892
			Réserves	2 113	1 863
			Ecart de réévaluation	-	0
			Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	0
			Report à nouveau	215	29
			Résultat de l'exercice	1 823	1 666
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>807 777</b>	<b>939 789</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>807 777</b>	<b>939 789</b>

ENGAGEMENTS DONNÉS					
Engagements de financement	51 764	52 697	Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	41 535	40 781	Engagements de garantie	29 739	34 808
Engagements sur titres	-	-	Engagements sur titres	-	-

## 11. Rapport Général des Commissaires aux Comptes



KPMG Audit  
7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France



7, Impasse Augustin Fresnel  
BP 39  
44 801 Saint-Herblain Cedex  
France

**Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique**

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009  
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique  
35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint-Herblain Cedex  
*Ce rapport contient 35 pages*  
Référence : FN-101-10



KPMG Audit  
7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France



7, Impasse Augustin Fresnel  
BP 39  
44 801 Saint-Herblain Cedex  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique**

Siège social : 35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint-Herblain Cedex  
Capital social : €.65 228 925

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

### *Estimations comptables*

Comme indiqué dans les notes 2.3.2 et 2.3.8 de l'annexe, la caisse constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles figurant au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

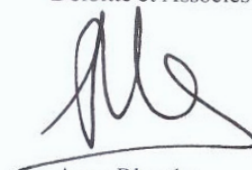
Nantes et Saint Herblain, le 16 mars 2010,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Franck Noël  
Associé

Deloitte et Associés



Anne Blanche  
Associée

## 12. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44 311 Nantes Cedex 3

Deloitte & Associés  
7, Impasse Augustin Fresnel  
B.P. 20039  
44801 Saint-Herblain Cedex

### **Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique**

35, rue Bobby Sands  
BP 70 219  
44 815 Saint-Herblain Cedex

**Capital social : € 65 228 925**

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Cession du bâtiment d'Auray (ex-siège social de la caisse du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan Loire Atlantique)**

- **Personne concernée** : EURL Immobilière du Littoral
- **Nature et objet** :

Une attestation notariale datée du 18 décembre 2009 fait acte de la cession du bâtiment d'Auray entre votre Caisse et l'EURL Immobilière du Littoral.

- **Modalités** :

Cette cession a été effectuée au prix de 1 750 K€. La plus-value comptable dégagée s'élève à 731 K€.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Accord cadre Banques Populaires – C.R.C.M.M. adossées (organisation des relations financières)****• Nature et objet :**

Votre Caisse a conclu un accord-cadre avec la Banque Populaire opératrice, la Banque Populaire Atlantique, en date du 12 février 2008. Ces relations financières au titre de l'adossement recouvrent spécifiquement trois types de flux :

- (a) La rémunération des parts sociales détenues par la Banque Populaire dans le capital de la C.R.C.M.M. ;
- (b) La rétribution des prestations de service externalisées auprès de la Banque Populaire opératrice et qui font l'objet de conventions de services établies entre elles et dans lesquelles il sera indiqué précisément la nature des services rendus au profit de la C.R.C.M.M. ;
- (c) La perception de management fees représentatifs de frais de Siège, non déjà pris en compte au travers des prestations de service désignées ci-avant, dont les conventions à mettre en place avec chaque C.R.C.M.M. devront indiquer précisément la nature et les modalités de rémunération.

**• Modalités :**

- (a) Au 31 décembre 2008, la caisse a converti 50% des parts A restantes détenues par la Banque Populaire Atlantique en parts B soit un montant de 6 698 K€. Au 30 juin 2009, la caisse a converti 50% des parts A restantes détenues par la Banque Populaire Atlantique en parts B soit un montant de 6 698 K€ ;
- (b) Au 31 décembre 2009, la caisse a maintenu le contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique signé en 2006 et mentionné ci-dessous. A compter de janvier 2010, la marge appliquée sur les prestations de service facturées par la Banque Populaire opératrice sera ajustée en relation avec l'importance des volumes récurrents sous-traités ;
- (c) Au 31 décembre 2009, la caisse n'a pas versé de management fees conformément au principe de progressivité de la mise en œuvre de ces relations financières qui indique une date d'effet à compter de janvier 2011.

## **Contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique**

- **Nature et objet**

L'ex-caisse du Crédit Maritime Mutuel de Vendée et l'ex-caisse du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan Loire Atlantique ont conclu chacune un contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique en date du 20 novembre 2006.

Ces deux contrats couvrent des prestations de service fournies par la Banque Populaire Atlantique à votre caisse en matière d'engagements, de trésorerie et de contrôle interne.

- **Modalités**

Les prestations sont refacturées trimestriellement à leur coût réel direct.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique a comptabilisé une charge de 92 K€.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions non autorisées préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.



**Convention de mise en commun de moyens**

- **Personne concernée :** Banque Populaire Atlantique
- **Nature et objet :**

Votre caisse a conclu une convention de mise en commun de moyen avec la Banque Populaire Atlantique. Cette convention couvre les prestations suivantes :

- Prestation de services de back office (administration fichier client, épargne, plateforme téléphonique...),
- Prestation de traitement des chèques.

- **Modalités :**

Toutes ces prestations font l'objet d'une facturation trimestrielle sur la base des coûts et volumes N-1. La facture fait ensuite l'objet d'une régularisation annuelle sur la base des coûts réels et des volumes de l'année N.

Les montants facturés au titre de ces prestations sur 2009 sont les suivants :

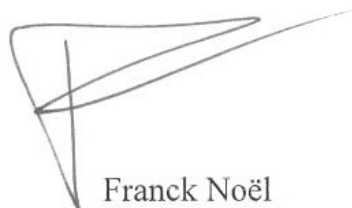
- Prestations de services back office : 659 K€
- Traitement des chèques : 80 K€

*Cette convention n'a pas été autorisée préalablement suite à une omission du Conseil d'Administration, ce qui fera l'objet d'une régularisation lors du prochain Conseil.*

Nantes et Saint Herblain, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département KPMG S.A.



Franck Noël  
Associé

Deloitte & Associés



Anne Blanche  
Associée

## 13. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

### 1ère résolution - approbation des comptes et du bilan

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, approuve également les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

### 2ème Résolution - rémunération des parts sociales A

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer les parts sociales de catégorie « A » et de fixer le remboursement à leur valeur de souscription pour celles qui ont fait l'objet d'une demande de remboursement au cours de l'exercice sur lequel l'assemblée générale ordinaire est amenée à statuer et sous réserve de l'agrément discrétionnaire du Conseil d'Administration.

### 3ème Résolution - rémunération des parts sociales B

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération des parts sociales de catégorie « B » à 3 % au prorata de la durée de détention par quinzaine civile entière. Cette rémunération d'un montant total de 1 596 691,31 € ouvre droit, sur option, à un abattement de 40 % pour la détermination de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale décide que la rémunération des parts sociales de catégorie «B» pourra être payée sous forme de parts sociales «B», sur option exercée par les bénéficiaires.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la rémunération des parts sociales attribuée au titre des trois précédents exercices s'est élevée à :

Exercices	Taux de rémunération	Éligible à l'abattement de 40%	Montants distribués
2006	3,00%	3,00%	1039 253 €
2007	3,00%	3,00%	1025 942 €
2008	3,00%	3,00%	1229 352 €

### 4ème Résolution - répartition du bénéfice

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net s'élève à 1 822 563,83 € et qu'il existe un report à nouveau créditeur de 215 291,22 €, propose de répartir le bénéfice affectable, soit 2 037 855,05 € de la façon suivante :

- 273 384,57 € au compte « Réserve Légale »
- 1 596 691,31 € au compte « Rémunération des parts B »
- 167 779,17 € au compte « Report à Nouveau »

### 5ème Résolution - capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social, qui s'élevait à 60 213 031,71 € au 31/12/2008 est porté à 65 228 903,06 € au 31/12/2009.

Il est réparti en :

- Parts A : 6 888 000,94 €
- Parts B : 58 340 902,12 €

### 6ème Résolution - rapport spécial

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale approuve lesdites conventions.

### 7ème Résolution - mandat Monsieur Dominique DEBEC

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique DEBEC vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### 8ème Résolution - mandat Monsieur Jean-Pierre JARNO

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre JARNO vient à expiration ce jour, prend acte de la fin de mandat de Monsieur Jean-Pierre JARNO et du non remplacement de celui-ci.

### 9ème Résolution - mandat Monsieur René BARRE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur René BARRE vient à expiration ce jour, prend acte de la fin de mandat de Monsieur René BARRE et du non remplacement de celui-ci.

### 10ème Résolution - mandat Monsieur Roger BILLET

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat d'administrateur de Monsieur Roger BILLET, atteint par la limite d'âge, et du non-remplacement de celui-ci.

### 11ème Résolution - mandat Monsieur Philippe FAUVEDER

L'Assemblée Générale constate que le conseil d'administration du 26 juin 2009 a corrigé le titre du mandat de Monsieur Philippe FAUVEDER, renouvelé par erreur en qualité d'administrateur, et validé, avec effet rétroactif au 24 avril 2009, le renouvellement de ce mandat en qualité de censeur.

L'Assemblée Générale prend acte et confirme ce mandat pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 12ème Résolution - mandat Madame Caroline de KERAUTEM

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de censeur de Madame Caroline de KERAUTEM vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### 13ème Résolution - nomination Monsieur Stéphane ANGERI

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Stéphane ANGERI au poste de censeur pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### 14ème Résolution - pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour tous dépôts et publications prescrits par la loi.



**Groupe BPCE**

35, rue Bobby Sands  
ZAC de la Lorie  
44815 SAINT-HERBLAIN Cedex  
[www.creditmaritime-atlantique.fr](http://www.creditmaritime-atlantique.fr)

30 avril 2010

**Les Atlantes - Les Sables d'Olonne**

# Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2009

Certifié conforme  
Yvan Parrot  
Directeur CRCMM ATL



## COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS (bilan - compte de résultat - annexes)

Crédit Maritime Atlantique

Les Atlantiques - Les Sables d'Olonne



# 1. Bilan

en milliers d'Euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
CAISSES, BANQUES CENTRALES	10 773	10 199
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31 534	149 532
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	740 515	745 082
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	1 013
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	5 270	5 938
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	5	5
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	366	336
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 868	13 126
AUTRES ACTIFS	1 199	1 954
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 247	12 801
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>807 777</b>	<b>939 986</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Engagements donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	51 764	52 697
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	41 536	40 780
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

en milliers d'Euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	196 685	319 026
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	510 896	524 564
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	298	409
AUTRES PASSIFS	3 595	3 369
COMPTES DE RÉGULARISATION	7 126	7 350
PROVISIONS	2 050	3 208
DETTES SUBORDONNÉES	11 107	11 649
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	2 748	2 748
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	73 272	67 663
Capital souscrit	65 229	60 213
Primes d'émission	3 892	3 892
Réserves	2 113	1 863
Écart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	215	29
Résultat de l'exercice (+/-)	1 823	1 666
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>807 777</b>	<b>939 986</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Engagements reçus		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	29 739	34 808
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

## 2. Compte de résultat

en milliers d'Euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	35 171	38 531
Intérêts et charges assimilées	-19 131	24 621
Produits sur opérations de crédit-bail de location simple	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail de location simple	0	0
Revenus des titres à revenu variable	13	63
Commissions (produits)	11 732	12 932
Commissions (charges)	-1 575	1 937
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation	-1	9
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	276	38
Autres charges d'exploitation bancaire	-286	325
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>26 199</b>	<b>24 690</b>
Charges générales d'exploitation	-19 159	18 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations /immobilisations corporelles et incorporelles	-997	-909
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 043</b>	<b>5 043</b>
Coût du risque	-2 825	-2 512
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 218</b>	<b>2 531</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	697	622
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 915</b>	<b>3 153</b>
Résultat exceptionnel	-1 111	-845
Impôt sur les bénéfices	-981	-642
Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 823</b>	<b>1 666</b>



### 3. Notes annexes aux comptes individuels annuels

#### Note 1 - Cadre général

Dans le cadre du protocole du 10 janvier 2003 intervenu entre la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (SCCMM) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), les Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel (CRCMM) et la SCCMM, en tant qu'établissements de crédit affiliés à la BFBP, bénéficient du système de garantie du réseau des Banques Populaires.

Ce système de garantie organisé par une décision de caractère général de la BFBP, prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L 511-30, L511-31, L.512-12 du Code monétaire et financier, repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau Banque Populaire par un mécanisme de solidarité interne.

Depuis le 1er janvier 2007, du fait de l'adossement technique et opérationnel des CRCMM aux Banques Populaires Régionales (BPR) décidé le 19 octobre 2004 par les Conseils d'administration de la BFBP et de la SCCMM, la garantie de liquidité et de solvabilité des établissements de Crédit Maritime Mutuel est assurée au premier niveau par les BPR d'adossement, à l'exception des éventuelles insuffisances de résultat qui découleraient de pertes ou provisions constatées sur la filière maritime.

En effet, pour tenir compte de sa spécificité, le CMM s'est doté d'un système de solidarité propre dédié aux risques de la filière maritime ayant vocation à intervenir avant le recours à la BPR d'adossement. Ce fonds spécifique dit Fonds de Solidarité Filière (FSF Régional en CRCMM et FSF National à la SCCMM) est constitué dans les livres des CRCMM et de la SCCMM, sous la forme de FRBG affectés.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau du CMM sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la Loi et auquel adhérent tous les établissements de crédit agréés en France.

#### Création du Groupe BPCE :

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédées, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet dernier et par la constitution du Groupe BPCE.

#### 1.1 Evénements significatifs de l'exercice

##### Banalisation du Livret A

Depuis le 1er janvier 2009, la distribution du Livret A est étendue à tous les établissements bancaires qui bénéficient d'une rémunération de 0,60% des encours centralisés.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009, le taux d'intérêt annuel du Livret A a été révisé trois fois à la baisse pour atteindre 1,25 % contre 4 % en début d'année.

##### Migration informatique et mise en commun de moyens

Les chantiers de migration informatique et de mise en commun de moyens initiés au quatrième trimestre 2008 ont connu leur épilogue sur le premier semestre 2009 perturbant l'activité commerciale de la Caisse Régionale sur l'exercice.

#### 1.2 Evénements postérieurs à la clôture

NÉANT

## Note 2 - Principes et méthodes comptables

### 2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

### 2.2 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique.

La Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

### 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

#### 2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

#### 2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

Les créances restructurées à des conditions hors marché n'étant pas jugées significatives, aucune décote n'a été enregistrée dans les comptes.

### Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis

et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

### Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Une provision pour risques est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou hors-bilan, pour lesquels des informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.3.3 Opérations de crédit-bail et de location simple

La Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique ne réalise pas, en propre, d'opération de cette nature.

### 2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission Bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situation exceptionnelle de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

## Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

## Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse,

l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### 2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 3 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.



Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants	DURÉE D'UTILITÉ
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

### 2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

## Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 3 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ à la retraite des salariés de la Caisse Régionale relèvent d'un régime à prestations définies dont la gestion est externalisée au moyen d'un contrat souscrit auprès d'ABP Vie.

Les engagements de la Caisse qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à ABP Vie sont provisionnés au passif du bilan.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation : 3,41%.
- Taux de turnover : 5,46%.
- L'âge du départ à la retraite : en fonction de l'exercice anniversaire des 60 ans, de 160 trimestres jusqu'en 2008 à 164 trimestres à partir de 2012.
- Taux de charges sociales : 50%.
- Taux d'augmentation des salaires : Cadres 2,84%, non cadre 3,27%.
- Table de mortalité : TF 00-02 avec application du décalage d'âge.

## Provisions épargne logement

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour la Caisse sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existants à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits

futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour la Caisse, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### 2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

### 2.3.10 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

#### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

La Caisse Régionale ne possède que des contrats d'échange de taux de « macro couverture ».

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat aux postes «Intérêts et produits assimilés» et «Intérêts et charges assimilées». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées comme suit :

Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

### 2.3.11 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### 2.3.12 Revenus des portefeuilles titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### 2.3.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ont par ailleurs décidé pour l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

La Caisse Régionale a signé avec «Banques Populaires Participations», sa mère intégrante, une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

## Note 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

### 3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'Euros

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
<b>Créances à vue (1)</b>	<b>21 908</b>	<b>1 29 924</b>
• Comptes ordinaires	21 908	1 29 924
• Comptes et prêts au jour le jour	0	0
• Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour	0	0
<b>Créances à terme (1)</b>	<b>9 510</b>	<b>19 280</b>
• Comptes et prêts à terme	9 510	19 280
• Prêts financiers	0	0
• Prêts subordonnés et participatifs	0	0
• Valeurs et titres reçus en pension à terme	0	0
<b>Valeurs non imputées</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>116</b>	<b>308</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• dont créances douteuses compromises	0	0
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• dont dépréciation sur créances douteuses compromises	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>31 534</b>	<b>149 532</b>

(1) opérations avec le réseau incluses

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 4 949 milliers d'euros à vue et 6 253 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 6 196 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
<b>Dettes à vue (1)</b>	<b>1 992</b>	<b>0</b>
• Comptes ordinaires créditeurs	1 992	0
• Comptes et emprunts au jour le jour	0	0
• Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour	0	0
<b>Dettes à terme (1)</b>	<b>192 372</b>	<b>315 005</b>
• Comptes et emprunts à terme	175 372	315 005
• Valeurs et titres donnés en pension à terme	17 000	0
<b>Autres sommes dues</b>	<b>1 205</b>	<b>1 411</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 116</b>	<b>2 610</b>
<b>TOTAL</b>	<b>196 685</b>	<b>319 026</b>

(1) opérations avec le réseau incluses

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 1 992 milliers d'euros à vue et 175 077 milliers d'euros à terme.

Les opérations avec le réseau comprennent la centralisation de la trésorerie disponible et la mise en place de lignes de refinancement auprès de la BPCE, et des comptes à vue ouverts par d'autres Caisses Régionales de Crédit Maritime en nos livres pour les besoins de nos relations inter caisses.

## 3.2 Opérations avec la clientèle

### 3.2.1 Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'Euros

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	31 947	38 381
Créances commerciales	11 552	15 661
Autres concours à la clientèle	644 907	642 777
• <i>Crédits à l'exportation</i>	0	0
• <i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	40 222	43 711
• <i>Crédits à l'équipement</i>	398 089	399 097
• <i>Crédits à l'habitat</i>	205 966	199 255
• <i>Autres crédits à la clientèle</i>	0	0
• <i>Valeurs et titres reçus en pension</i>	0	0
• <i>Prêts subordonnés</i>	630	714
• <i>Autres</i>	0	0
Créances rattachées	4 644	5 314
Créances douteuses	47 465	42 949
Dépréciations sur créances douteuses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>740 515</b>	<b>745 082</b>
Dont :		
• <i>Créances restructurées aux conditions de marché</i>	0	0
• <i>Créances restructurées hors conditions de marché</i>	0	0
• <i>Décote nette</i>	0	0

## Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'Euros

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
Comptes d'épargne à régime spécial	225 629	228 552
• Livret A	12 264	0
• PEL / CEL	65 041	68 027
• Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)	148 324	160 525
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	273 854	284 422
Dépôts de garantie	211	212
Autres sommes dues	936	485
Dettes rattachées	10 266	10 893
<b>TOTAL</b>	<b>510 896</b>	<b>524 564</b>

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'Euros	31/12/2009			Exercice 2008		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	129 096	-	<b>129 096</b>	144 000	-	<b>144 000</b>
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Valeurs et titres donnés en peson livrée	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Autres comptes et emprunts	0	144 758	<b>144 758</b>	0	140 422	<b>140 422</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129 096</b>	<b>144 758</b>	<b>273 854</b>	<b>144 000</b>	<b>140 422</b>	<b>284 422</b>

### 3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'Euros

Libellés	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Adm privées	États, adm centrales, sécu sociale	Autres clientèles	TOTAL
Encours clientèle							
• Créances commerciales	10 907	258	388				11 553
• Crédits à l'exportation							0
• Crédits de trésorerie	6 484	4 104	29 627	7			40 222
• Crédits à l'équipement	336 883	55 537	1 084	2 063		3 138	398 705
• Crédits à l'habitat	18 707	39 384	147 876				205 967
• Crédits promoteurs							0
• Autres crédits							0
• Affacturage							0
• Comptes ordinaires débiteurs	23 181	5 678	2 407	681			31 947
• Autres valeurs non imputées	12						12
• Créances douteuses clientèle nettes	26 638	12 548	8 268	11			47 465
Créances rattachées	2 668	742	1 197	17		20	4 644
							0
	425 480	118 251	190 847	2 779	0	3 158	740 515

### 3.2.3 Répartition des encours de crédit par secteur (encours brut et hors bilan inclus)

en milliers d'Euros

Secteurs	Activités spécifiques	Encours Risques	Structure
Agro-alimentaire	Pêche	83 982	9,75%
	Aquaculture	21 004	2,44%
	Autre agro-alimentaire	10 453	1,21%
Construction (BTP)		36 091	4,19%
immobilier		28 697	3,33%
Locations immobilières		156 173	18,13%
Services		38 928	4,52%
Tourisme / Hôtellerie / Restauration	Hôtels & restaurants (hors exploit. camping)	27 734	3,22%
	Exploitation de terrains de camping	50 534	5,87%
Transports		21 600	2,51%
Distribution / Commerce		16 268	1,89%
Biens de consommation		39 733	4,61%
Construction mécanique et électrique		19 172	2,23%
Finance / Assurance		10 136	1,18%
Holdings et diversifiés		31 089	3,61%
Particuliers		199 108	23,12%
Divers ( Pharmacie, Santé, Communication, Énergies, Technologie, Services aux collectivités, Administration, International, divers...)		70 673	8,20%
<b>Total au 31/12/2009</b>		<b>861 357</b>	<b>100%</b>
<i>Total au 31/12/2008</i>		838 498	



### 3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'Euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres côtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non côtés	0	0	0	0	0	1 013	0	1 013
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 013</b>	<b>0</b>	<b>1 013</b>
<i>Dont titres subordonnés</i>	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 3.3.1 Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie «Titres de transaction» et hors de la catégorie «Titres de placement».

### 3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

#### 3.4.1 Évolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'Euros	31/12/08	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes	7 359	2 043	(2 711)	0	0	6 691
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	7 354	2 043	(2 711)	0	0	6 686
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	5	0	0	0	0	5
Dépréciations	(1 416)	0	0	0	0	(1 416)
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	(1 416)	0	0	0	0	(1 416)
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>5 943</b>	<b>2 043</b>	<b>(2 711)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 275</b>

L'écart de 62K€ entre le bilan de clôture 2008 et le 31/12/2008 ci-dessus émane de 62K€ de créance rattachée non reprise dans ce tableau 2009.

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations corporelles (§ 3.6.2) s'élèvent à 1 759 milliers d'euros au 31 décembre 2009, montant identique au 31 décembre 2008.

### 3.4.2 Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

Liste des filiales et participations (> 10% ou significatives). Base = États financiers 2008

Dénomination	Siège	Forme juridique	Capital	Capitaux propres	% capital détenu	Titres détenus brut	Net	Prêts & avances consentis	Cautions & avals donnés	CA	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés
SCCMM	Paris	Sté cap var	14 871	23 735	26,70%	1 336	1 336	3 552	0	1 824	350	0
Bretagne Investissement (*)	Quimper	S.A	2 011	2 452	18,75%	543	543	0	0	133	78	0
UBOP	Quimper	Union	782	1 215	40,00%	313	313	14	0	14	267	0
GIE Grand Ouest	Quimper	G.I.E	250	250	40,08%	100	100	0	0	710	0	0
SEM EOLIA	La Turballe	S.E.M	274	1 117	11,11%	30	30	0	0	182	81	0
Immobilière du littoral	Auray	E.U.R.L	8	- 26	100%	8	8	185	0	0	-1	0
SCI Carnot (*)	Les Sables	S.C.I	1 204	1 927	99,24%	1 195	1 195	0	0	18	634	0
SCI du Port (*)	Les Sables	S.C.I	305	- 320	99,95%	304	304	1 407	0	88	-32	0
SCI Castelnau Gestion (*)	Les Sables	S.C.I	15	39	99,90%	15	15	60	0	34	15	0
SCI O Voyer (*)	Les Sables	S.C.I	99	99	99,98%	99	99	0	0	0	0	0
SCI Bec Maritime (*)	Les Sables	S.C.I	152	133	97,00%	148	129	0	0	0	0	0
SCI Croix Vie Maritime (*)	Les Sables	S.C.I	114	- 53	93,33%	107	107	65	0	15	4	0
SCI Noirmoutier Maritime (*)	Les Sables	S.C.I	145	132	94,73%	137	137	0	0	7	2	0
SARL Immomer	Les Sables	SARL	8	118	60,00%	5	5	0	0	5	0	0

(\*) États financiers 2009

## 3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 3.5.1 Immobilisations incorporelles

en milliers d'Euros

	Valeur brute 31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/09
<b>Valeurs brutes</b>	<b>862</b>	<b>105</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>962</b>
• Droits au bail et fonds commerciaux	211	91	0	0	302
• Logiciels	651	14	-5	0	660
• Autres	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-527</b>	<b>-71</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-596</b>
• Droits au bail et fonds commerciaux	-40	-1	0	0	-41
• Logiciels	-487	-70	2	0	-555
• Autres	0	0	0	0	0
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>336</b>	<b>34</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>366</b>

### 3.5.2 Immobilisations corporelles

en milliers d'Euros

	Valeur brute 31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/09
<b>Valeurs brutes</b>	<b>21 099</b>	<b>4 994</b>	<b>-4 793</b>	<b>1</b>	<b>21 301</b>
<i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i>	<b>20 904</b>	<b>4 993</b>	<b>-4 793</b>	<b>1</b>	<b>21 105</b>
• Terrains	781	0	-223	0	558
• Constructions	7 697	3 879	-1 141	-5	10 430
• Parts de SCI	1 759	0	0	0	1 759
• Autres	10 667	1 114	-3 429	6	8 358
<i>Immobilisations hors exploitation</i>	<b>195</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>196</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-7 973</b>	<b>-924</b>	<b>465</b>	<b>-1</b>	<b>-8 433</b>
<i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i>	<b>-7 924</b>	<b>-909</b>	<b>465</b>	<b>1</b>	<b>-8 367</b>
• Terrains	0	0	0	0	0
• Constructions	-2 632	-332	275	0	-2 689
• Autres	-5 292	-577	190	1	-5 678
<i>Immobilisations hors exploitation</i>	<b>-49</b>	<b>-15</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-66</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>13 126</b>	<b>4 070</b>	<b>-4 328</b>	<b>0</b>	<b>12 868</b>

### 3.6 Dettes représentées par un titre

en milliers d'Euros

	2009	2008
Bons de caisse et bons d'épargne	282	387
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	16	22
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>409</b>

### 3.7 Autres actifs et autres passifs

en milliers d'Euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	-	0	-
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	0	0	0	0
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	-	0	-	0
Créances et dettes sociales & fiscales	619	2 391	1 567	2 807
Dépôts de garantie reçus et versés	265	0	359	0
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	315	1 204	28	562
<b>TOTAL</b>	<b>1 199</b>	<b>3 595</b>	<b>1 954</b>	<b>3 369</b>

### 3.8 Comptes de régularisation

en milliers d'Euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	0	0	0	0
Gains et pertes différés sur contrats de couverture d'instruments financiers	0	0	0	0
Charges et produits constatés d'avance	53	1 743	107	2 028
Produits à recevoir / Charges à payer	1 875	2 582	8 408	4 691
Valeurs à l'encaissement	1 520	1 959	1 911	0
Autres	1 799	842	2 375	631
<b>TOTAL</b>	<b>5 247</b>	<b>7 126</b>	<b>12 801</b>	<b>7 350</b>

### 3.9 Provisions

#### 3.9.1 Tableau de variations des provisions

en milliers d'Euros	31/12/08	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/09
Provisions pour risques de contrepartie	1 376	0	(901)	(1)	474
Provisions pour engagements sociaux	582	31	0	75	538
Provisions pour PEL / CEL	704	511	(177)	0	1 038
Autres provisions pour risques	546	0	(547)	1	0
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations financières</i>	0	0	0	0	0
<i>Promotion immobilière</i>	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour impôts</i>	330	0	(330)	0	0
<i>Autres</i>	216	0	(217)	1	0
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations exceptionnelles</i>	0	0	0	0	0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 208</b>	<b>542</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(75)</b>	<b>2 050</b>

#### 3.9.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

en milliers d'Euros	31/12/08	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/09
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>25 471</b>	<b>6 843</b>	<b>(3 335)</b>	<b>(1)</b>	<b>28 958</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	24 055	6 843	(3 335)	(1)	27 542
Dépréciations sur autres créances	1 416	0	0	0	1 416
<b>Provisions inscrites au passif</b>	<b>3 208</b>	<b>542</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(75)</b>	<b>2 050</b>
Provisions sur engagements hors bilan	1 375	0	(901)	0	474
Provisions pour risques pays	0	0	0	0	0
Provisions sectorielles	0	0	0	0	0
Provisions pour risque de contrepartie clientèle	0	0	0	0	0
Autres provisions	1 832	542	(724)	(75)	1 576
<b>TOTAL</b>	<b>28 679</b>	<b>7 385</b>	<b>(4 980)</b>	<b>(76)</b>	<b>31 008</b>

### 3.9.3 Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la Sécurité Sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO. L'engagement de la Caisse Régionale est limité au versement des cotisations (555 milliers d'euros en 2009).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Caisse Régionale concernent les régimes suivants :

- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière, montant de l'engagement : 602 milliers d'euros dont 75 milliers d'euros de reprise de provision sur l'exercice 2009.
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail prime d'ancienneté, montant de l'engagement : 475 milliers d'euros dont 32 milliers d'euros de dotation de provision sur l'exercice 2009.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

#### Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée in fine à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 215 milliers d'euros. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

### 3.9.4 Provisions PEL / CEL

en milliers d'Euros

	01/01/09	Dotations / reprises nettes	31/12/09
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	353 161	449 088	802 249
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	351 015	- 115 657	235 358
<b>TOTAL</b>	<b>704 176</b>	<b>333 431</b>	<b>1 037 607</b>

### 3.10 Dettes subordonnées

en milliers d'Euros

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	11 107	11 649
Dettes rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 107</b>	<b>11 649</b>

### 3.11 Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'Euros

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2009
Fonds Régionaux de Solidarité	2 748	0	0	0	2 748
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 748</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 748</b>

### 3.12 Capitaux propres

en milliers d'Euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves / Autres	Résultat	Report à nouveau	Total capitaux propres hors FRBG
<i>Mouvements de l'exercice</i>						
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>60 213</b>	<b>3 892</b>	<b>1 863</b>	<b>1 666</b>	<b>29</b>	<b>67 663</b>
Variation de capital	5 016	0	-	-	-	<b>5 016</b>
Résultat de la période	-	-	-	1 823	-	<b>1 823</b>
Distribution des dividendes	-	-	-	1 229	-	<b>1 229</b>
Autres mouvements (1)	-	-	250	-436	186	<b>0</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>65 229</b>	<b>3 892</b>	<b>2 113</b>	<b>1 823</b>	<b>215</b>	<b>73 272</b>

Le capital social de la Caisse Régionale s'élève à 65 229 milliers d'euros et est composé pour 6 888 milliers d'euros de parts de catégorie A ( 45 197 parts de 15,24 € chacune disposant d'un droit de vote) et pour 58 341 milliers d'euros de parts de catégorie B (58 340 902 parts de 1 € chacune ne disposant pas de droit de vote).

### 3.13 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

*en milliers d'Euros*

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/09
<b>Total des emplois</b>	<b>163 823</b>	<b>80 970</b>	<b>268 059</b>	<b>269 970</b>	<b>0</b>	<b>782 822</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	0
Créances sur les établissements de crédit	32 848	3 869	1 091	4 499	0	42 307
Opérations avec la clientèle	130 975	77 101	266 968	265 471	0	740 515
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Opérations de crédit-bail et de locations assimilées	0	0	0	0	0	0
<b>Total des ressources</b>	<b>342 530</b>	<b>120 116</b>	<b>158 995</b>	<b>86 238</b>	<b>0</b>	<b>707 879</b>
Dettes envers les établissements de crédit	49 403	88 437	302	58 543	0	196 685
Opérations avec la clientèle	293 009	31 614	158 578	27 695	0	510 896
Dettes représentées par un titre	118	65	115	0	0	298
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

## Note 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

### 4.1 Engagements reçus et donnés

#### 4.1.1 Engagements de financement

en milliers d'Euros

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	372	380
en faveur de la clientèle	51 932	52 317
• Ouverture de crédits documentaires	0	0
• Autres ouvertures de crédits confirmés	51 932	52 317
• Autres engagements	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>51 764</b>	<b>52 697</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	0	0
de la clientèle	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.1.2 Engagements de garantie

en milliers d'Euros

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
d'ordre d'établissements de crédit	0	0
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	0	0
• Autres garanties	0	0
d'ordre de la clientèle	41 536	40 780
• Cautions immobilières	154	184
• Cautions administratives et fiscales	10 571	12 090
• Autres cautions et avals donnés	13 154	9 865
• Autres garanties données	17 657	18 641
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>41 536</b>	<b>40 780</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	29 739	34 808
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>29 739</b>	<b>34 808</b>

#### 4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

en milliers d'Euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	17 000	-	0	-
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent :

- 17 000 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP
- Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Caisse Régionale en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

## 4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

### 4.2.1 Engagements sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<i>Opérations sur marchés organisés</i>								
Contrats de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations de gré à gré</i>								
Accords de taux futurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux	40 000	0	40 000	0	20 000	0	20 000	0
Swaps cambistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total opérations fermes</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<i>Opérations sur marchés organisés</i>								
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations de gré à gré</i>								
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent sur des swaps de taux.

### 4.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
Accords de taux futurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux	0	40 000	0	0	40 000	0	20 000	0	0	20 000
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	///////	0	0	0	0	///////	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>

### 4.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

<i>en milliers d'euros</i>	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2009
<b>OPERATIONS SUR MARCHES ORGANISES</b>				
Opérations fermes				
Opérations conditionnelles				
<b>OPERATIONS SUR MARCHES DE GRE A GRE</b>				
Opérations fermes		40 000		40 000
Opérations conditionnelles				
<b>TOTAL</b>		<b>40 000</b>		<b>40 000</b>

## Note 5 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	(5 924)	865	<b>(5 059)</b>	(10 860)	2 919	(7 941)
Opérations avec la clientèle	(12 253)	33 962	<b>21 709</b>	(13 758)	35 612	21 854
Obligations et autres titres à revenu fixe	(4)		<b>(4)</b>	(3)		(3)
Dettes subordonnées						
Autres*	(950)	344	<b>(606)</b>			
<b>Total</b>	<b>(19 131)</b>	<b>35 171</b>	<b>16 040</b>	<b>(24 621)</b>	<b>38 531</b>	<b>13 910</b>

(\*) Dont 950 milliers d'euros de charges et 344 milliers d'euros de produits au titre des opérations de macro-couverture

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent 23 milliers d'euros au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La dotation nette de la provision épargne logement présentée en charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle s'élève à 334 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009 (contre 166 milliers d'euros de reprise de provision au titre de l'exercice 2008).

### 5.2 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	13	63
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>63</b>

### 5.3 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(3)	115	112	(14)	63	49
Opérations avec la clientèle	(6)	7 811	7 805	(3)	7 559	7 556
Opérations sur titres	0	134	134	0	345	345
Opérations sur moyens de paiement	(1 330)	2 834	1 504	(1 674)	3 307	1 633
Opérations de change	0	20	20	(3)	10	7
Engagements hors-bilan	(160)	482	322	(105)	747	642
Prestations de services financiers	(76)	336	260	(138)	901	763
Activités de conseil	0	0	0	0	0	0
Autres commissions	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(1 575)</b>	<b>11 732</b>	<b>10 157</b>	<b>(1 937)</b>	<b>12 932</b>	<b>10 995</b>

### 5.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	(1)	9
Instruments financiers à terme	0	0
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>9</b>

## 5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0	0	0
Reprises	0	0	0	0	0	0
Résultat de cession	0	0	0	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	0	0	0	0	0	0
Refacturations de charges et produits bancaires	0	24	24	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0	0
Prestations et développement de services informatiques	0	0	0	0	0	0
Autres activités diverses	0	36	36	0	38	38
Autres produits et charges accessoires	(286)	216	(70)	(325)	0	(325)
<b>Total</b>	<b>(286)</b>	<b>276</b>	<b>(10)</b>	<b>(325)</b>	<b>38</b>	<b>(287)</b>

## 5.7 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(6 511)	(6 731)
Charges de retraite et assimilées (1)	(699)	(536)
Autres charges sociales	(2 513)	(2 667)
Intéressement des salariés	(79)	0
Participation des salariés	(145)	(138)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(1 064)	(749)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(11 011)</b>	<b>(10 821)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(587)	(665)
Autres charges générales d'exploitation	(7 561)	(7 252)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(8 148)</b>	<b>(7 917)</b>
<b>Total</b>	<b>(19 159)</b>	<b>(18 738)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 67 cadres et 146 non cadres, soit un total de 213 personnes.

## 5.8 Coût du risque

	Exercice 2009					Exercice 2008				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>										
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle	(6 843)	3 074	(34)	77	(3 726)	(5 712)	3 326	(26)	52	(2 360)
Titres et débiteurs divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	0	901	///////	///////	901	(623)	471	///////	///////	(152)
Provisions pour risque clientèle	0	0	///////	///////	0	0	0	///////	///////	0
Provisions risques-pays	0	0	///////	///////	0	0	0	///////	///////	0
<b>Total coût du risque</b>	<b>(6 843)</b>	<b>3 975</b>	<b>(34)</b>	<b>77</b>	<b>(2 825)</b>	<b>(6 335)</b>	<b>3 797</b>	<b>(26)</b>	<b>52</b>	<b>(2 512)</b>
<i>dont:</i>										
-reprises de dépréciations devenues sans objet		3 975					3 797			
-reprises de dépréciations utilisées		1					5 312			
total reprises		3 976					9 109			
-pertes couvertes par des provisions		(1)					(5 312)			
reprises nettes		3 975					3 797			

## 5.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Dotations aux dépréciations	0	0	///////	0	0	0	///////	0
Reprises de dépréciations	0	0	///////	0	0	0	///////	0
Résultat de cession	(43)	0	740	697	0	0	622	622
<b>Total</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>	<b>740</b>	<b>697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>622</b>	<b>622</b>
<b>Moins-values de cession</b>								
	(43)	0	0	(43)	0	0	(2)	(2)
<b>Plus-values de cession</b>								
	0	0	740	740	0	0	624	624

## 5.10 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. Ils concernent principalement en 2009 :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>198</b>	176
Régularisation sur frais de migration informatique	198	105
Régularisation provision pour contrôle fiscal		71
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 309)</b>	(1 021)
solde frais de migration informatique	(235)	(651)
frais de fusion	(1 069)	
Divers	(5)	(370)

## 5.11 Impôt sur les bénéfices

La Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique est membre du groupe fiscal constitué par BP participations.

La Caisse Régionale s'est acquittée auprès du Trésor des acomptes dus au cours de l'exercice 2009, elle règlera à Banques Populaires Participations le solde de l'impôt dû au titre de l'exercice 2009.

en milliers d'euros

Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%	0,00%
Au titre du résultat courant	5 019		
Au titre du résultat exceptionnel	-1 111		
	3 908	0	0
Imputations des déficits			
Bases imposables	3 908		
Impôt correspondant	1 303		
+ incidence de la quote part de frais et charges sur le secteur taxable à 0%			
+ contributions 3,3%	17		
- déductions au titre des crédits d'impôts			
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>1 320</b>		<b>0</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales			
Provisions pour impôts	-339		
<b>TOTAL</b>	<b>981</b>		<b>0</b>

## 5.12 Proposition d'affectation des résultats

	Exercice 2009	Exercice 2008
en milliers d'euros		
Capital social		
Réserve légale	273	250
Réserve facultative		
Distribution	1 597	1 229
report à nouveau	(47)	187
	<b>1 823</b>	<b>1 666</b>

## 5.13 Rémunération des organes d'administration, de direction et de contrôle

	2009	2008
Montant des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'Administration		
Autres rémunérations perçues par les dirigeants	(1)	(1)

(1) Renseignements non fournis car ils permettraient l'identification des bénéficiaires.

## Note 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Consolidation

Les comptes individuels de la Caisse Régionale sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### 6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	KPMG		DELOITTE & Associés	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	N	%	N	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23	50%	23	50%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaires aux comptes	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>23</b>	<b>0</b>

### 6.3 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.







**Groupe BPCE**

35, rue Bobby Sands  
ZAC de la Lorie  
44815 SAINT-HERBLAIN Cedex  
[www.creditmaritime-atlantique.fr](http://www.creditmaritime-atlantique.fr)

30 avril 2010

**Les Atlantes - Les Sables d'Olonne**